

Quotité	Cap +5/-5 (+0,4074%/-0,4074% mensuel) *															
	3/3/3 (index C -0,0439)				5/5/5 (index E -0,0227)				10/5/5 (index E -0,0227)				15/5/5 (index E -0,0227)**			
	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%	≤70%	>70% ≤85%	>85% ≤90%	>90% ≤100%
Tarif de base	2,00%	2,05%	2,10%	2,35%	2,15%	2,20%	2,25%	2,50%	2,50%	2,55%	2,60%	2,85%	2,65%	2,70%	2,75%	3,00%
Intérêt mensuel	0,1652%	0,1692%	0,1733%	0,1938%	0,1774%	0,1815%	0,1856%	0,2060%	0,2060%	0,2101%	0,2141%	0,2345%	0,2182%	0,2223%	0,2263%	0,2466%
TARIF PRIME	1,70%	1,75%	/		1,85%	1,90%	/		2,20%	2,25%	/		2,35%	2,40%	/	
Intérêt mensuel	0,1406%	0,1447%			0,1529%	0,1570%			0,1815%	0,1856%			0,1938%	0,1978%		

* Si l'intérêt mensuel < 0,4074% le Cap en + et – est limité au taux d'intérêt mensuel

** Formule pas d'application en cas de crédit hypothécaire 3^{ème} achat et refinancement, autre que pur refinancement de crédit hypothécaire avec une destination immobilière

CONDITIONS DU TARIF PRIME POUR 1^{er} OU 2^{ème} ACHAT + TRAVAUX ÉVENTUELS ET PUR REFINANCEMENT DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC UNE DESTINATION IMMOBILIÈRE

Le TARIF PRIME n'est d'application que pour les quotités ≤ 85% du prix d'achat.

Cumulatif:

- Revenus nets professionnels mensuels de min. €3 500 pour un couple et €2 000 pour un isolé
- Différence entre le total des revenus et le total des charges > €2 000 pour un couple et > €1 500 pour un isolé, sur base mensuelle
- Rapport charges/revenus < 35%

Trois conditions remplies donnent une réduction de 0,30% (0,0250% mensuel), deux conditions remplies donnent une réduction de 0,10% (0,0083% mensuel) du tarif de base.

CONDITIONS DU TARIF PRIME AUTRES

Le TARIF PRIME n'est d'application que pour les quotités ≤ 85% de la valeur en vente de gré à gré.

Cumulatif:

- Revenus nets professionnels mensuels de min. €3 500 pour un couple et €2 000 pour un isolé
- Différence entre le total des revenus et le total des charges > €2 000 pour un couple et > €1 500 pour un isolé, sur base mensuelle
- Rapport charges/revenus < 35%
- Refinancement de maximum 3 crédits, pas d'autres crédits présentant un solde positif

Quatre conditions remplies donnent une réduction de 0,30% (0,0250% mensuel), trois conditions remplies donnent une réduction de 0,20% (0,0167% mensuel), deux de 0,10% (0,0083% mensuel) du tarif de base.

DIMINUTIONS	annuel	mensuel	AUGMENTATIONS	annuel	mensuel
2x 100% assurance solde restant du via partenaire Credimo	- 0,20%	- 0,0167%	Immeuble de rapport	0,50%	0,0416%
100% assurance solde restant du via partenaire Credimo	- 0,10%	- 0,0083%	Revenus provenant des Pays-Bas ou du Grand-Duché de Luxembourg (autres provenances non autorisées)	0,25%	0,0208%
Si placement de min. €50 000 en Credo21 (bche21) de Credimo par le consommateur ou ses parents	- 0,05%	- 0,0042%	Durée > 25 ans	0,85%	0,0706%
			Crédits hypothécaires 3ème achat et refinancement, autre que pur refinancement de crédit hypothécaire avec une destination immobilière quotité ≤ 85%	0,50%	0,0416%
			Crédits hypothécaires 3ème achat et refinancement, autre que pur refinancement de crédit hypothécaire avec une destination immobilière quotité > 85% et ≤ 100%	0,65%	0,0540%
			But immobilier > 50% et ≤ 65% et max. 85% de quotité	1,00%	0,0830%
			But immobilier > 65% en < 75%	0,10%	0,0083%
			Formule de crédit Cap +3/-3 (+0,2466%/-0,2466% mensuel)	0,30%	0,0250%

FACILITES

- **FORMULE ACCORDEON**
GRATUIT Prolongation ou raccourcissement de la durée du crédit en cas de révision de taux à effet du maintien de la mensualité.

DUREE

- Pour les formules 3/3/3 et 5/5/5 : durée max. 30 ans
- Pour les formules 10/5/5 et 15/5/5 : durée max. 25 ans

FRAIS DE DOSSIER AU 01/04/2017

<u>Frais de dossier:</u>	€500
➤ Refinancement interne	€250
<u>Frais de dossier en cours du crédit:</u>	
➤ Frais forfaitaires liés à chaque prélèvement de fonds destinés aux travaux et tranche minimale prélevable €2 500	€50
➤ Changement, remplacement ou libération d'une sûreté (p. ex. mainlevée partielle, transfert d'hypothèque, désolidarisation d'un consommateur ou d'une caution)	€500
➤ Par duplicata de l'attestation fiscale	€50

FRAIS D'EXPERTISE AU 01/04/2017

- | | |
|---|------|
| ➤ Frais d'expertise: coût réel de l'expertise, avec un maximum de €300 par bien immobilier. Si le coût réel de l'expertise est inférieur à €300, le coût est limité au prix réellement payé pour l'expertise. | |
| ➤ Frais d'expertise de la garantie alternative en cas de demande de transfert d'hypothèque, sollicité par le consommateur, sur un autre bien immobilier | €300 |

Aucune autre indemnité ou rémunération ne peut être mise à charge du consommateur.